

Date de dépôt : 27 novembre 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien d'un véritable office postal pour la commune de Bardonnex

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions, présidée par M. Stéphane Florey, s'est réunie à trois reprises pour débattre de la pétition 2017 **pour le maintien d'un véritable office postal pour la commune de Bardonnex**. Remerciements à M^{me} Tina Rodriguez, notre secrétaire scientifique, qui a assisté à toutes les commissions agendées sur ce sujet les lundis 16 octobre, 6 et 13 novembre 2017.

Ma reconnaissance s'adresse également au procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, dont les PV facilitent grandement la rédaction de mon rapport.

Il sied de rappeler que le Grand Conseil dans sa séance du 16 mars 2017 avait envoyé directement au Conseil d'Etat la Motion 2379 « **Stop à la fermeture d'office de poste à Genève** » qui l'invitait :

- à s'opposer fermement à toute nouvelle fermeture d'office de poste à Genève, en associant les communes genevoises concernées à ces démarches, afin d'éviter qu'elles soient mises face à des situations de fait accompli ;
- à prendre langue avec les autres cantons concernés pour examiner la possibilité d'une résistance commune au processus mis en route par la Poste.

Le 13 octobre dernier, le Grand Conseil prenait acte du rapport du Conseil d'Etat (M 2379-A) dont la teneur principale pourrait être résumée par cet extrait :

*« Lors des différents échanges entre le canton et la Poste, le Conseil d'Etat a constamment rappelé son attachement à un service public de qualité basé sur les principes d'universalité et d'accessibilité. En outre, le Conseil d'Etat a souligné le fait qu'un service postal efficace est une condition-cadre majeure pour l'attractivité du canton, non seulement pour la population, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également relevé le rôle social des offices postaux. Enfin, le Conseil d'Etat a rappelé à la Poste que **le canton ne cautionnerait aucune fermeture d'un office postal qui n'ait été au préalable acceptée par la commune** »¹.*

1. Audition de M^{me} Camille Fall et M. Olivier Baud, pétitionnaires.

Le Président accueille M. Olivier Jacques Baud et M^{me} Camille Fall, pétitionnaires répondant.

M. O. J. Baud explique que la pétition P 2017, qui comporte 4 signatures, était plus large puisqu'une première pétition signée par 1098 personnes sur la commune de Bardonnex a été envoyée à la Commission fédérale de la Poste. Elle a répondu que le seul interlocuteur qu'elle prendrait en considération serait la commune qui est la seule habilitée à faire recours.

La Poste prend des mesures de rationalisation et envisage de fermer des offices postaux non seulement dans les campagnes mais également dans les villes.

Les pétitionnaires ont appris que la poste de Croix-de-Rozon était l'une des 8 filiales dont l'avenir « à examiner » sous-entendait une probable disparition planifiée à court terme.

M.O.J. Baud insiste sur la situation particulière de la commune de Bardonnex. Landecy n'a pas de desserte en transports publics, ce qui obligerait les personnes à mobilité réduite à des déplacements impossibles jusqu'aux Palettes si la poste de Croix-de-Rozon devait fermer ses portes. Cette poste dessert actuellement plusieurs hameaux et villages de la commune. Celle-ci compte un grand nombre de personnes âgées puisque 20% de ses habitants ont plus de 65 ans. M^{me} Fall, pour sa part, tient à préciser qu'il y a un bus toutes les heures depuis Bardonnex, ce qui implique des trajets très longs pour se rendre aux Palettes, ce d'autant plus qu'il est nécessaire de changer de bus pour se rendre à cette destination. Elle remarque alors que la poste a actuellement

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02379A.pdf>

des horaires très restreints empêchant de nombreuses personnes qui travaillent de récupérer un colis. Et elle pense que diminuer la prestation ne ferait qu'aggraver plus encore la situation.

Du point de vue financier, M. Baud indique que la Poste a fait un bénéfice de 187 millions au premier semestre avec une hausse de 80 millions par rapport à l'année passée. Il précise que la Poste a par ailleurs annoncé un retrait de 11 millions sur son réseau postal.

Il termine en déclarant que les pétitionnaires demandent le soutien de la Commission et du Conseil d'État pour faire pression sur la Poste

Questions-réponses :

- ***Que pourrait faire Genève pour intervenir auprès d'une grande régie fédérale ?***
- ***Le Conseil d'Etat ne pourrait-il pas soutenir cette pétition vu les attaches personnelles qui le lie à la commune de Bardonnex ?***
- ***Existe-t-il d'autres alternatives pour remplacer cet office postal ? Il évoque par exemple un commerce qui pourrait jouer le rôle d'office postal.***
- ***La commune de Bardonnex appuie-t-elle cette pétition ?***
- ***Pourquoi ne pas avoir transmis cette pétition en priorité à son Conseil municipal ?***
- ***Cette poste a-t-elle des limites à ses prestations ?***

M. O. J. Baud indique que le Conseil d'État a déjà rappelé à la Poste, par le biais de la M-2379-A, que le canton ne ratifierait aucune fermeture d'office postal qui n'aurait pas été validée par la commune concernée. Il pense dès lors qu'il conviendrait de centraliser les efforts pour créer un front uni contre ces décisions. Il observe en outre que la Poste est le seul lieu où aller chercher de l'argent liquide à Bardonnex et il pense que la fermeture de cette poste pourrait entraîner, à terme, des conséquences économiques évidentes, sans compter les conséquences sociales. Il signale encore qu'une commission intercantonale, la CDEP-SO, est par ailleurs sollicitée par le Conseil d'État sur la même question. Il répète qu'organiser un front uni entre les différents intervenants est important, d'autant plus pour les communes les plus modestes.

M. O. J. Baud répond qu'un café voisin existe mais il remarque que le tenancier n'est pas intéressé par la reprise des prestations postales puisqu'il a été démontré qu'il n'y avait pas de gain réel et qu'il s'agissait en fin de compte d'un simple transfert de charges. Il signale en outre que toutes les prestations fournies par un office postal ne sont pas remplies par ces commerces.

M. O. J. Baud explique que la pétition n'a pas été déposée devant la commune mais il remarque que cette dernière a réagi en juillet par rapport à l'annonce de la fermeture de la poste en indiquant dans un courrier qu'elle s'opposerait clairement à cette fermeture. Il rappelle encore que c'est la commune qui a la capacité de faire recours à la Commission fédérale de la Poste et il mentionne que la commune déposera un recours si la décision de fermeture est validée.

Les pétitionnaires déposeront cette pétition devant la commune. Il observe, cela étant, que la pétition a été envoyée à la Poste ainsi qu'à la Commission fédérale.

- *La poste a-t-elle fait des propositions comme solutions de rechange à la fermeture (l'épicerie d'Aire-la-Ville a repris les services de l'office postal à la satisfaction de tout le monde, par exemple) ?*
- *Pourquoi l'office postal se situe-t-il actuellement à Croix-de-Rozon et non pas au centre de Bardonnex ?*

M. O. J. Baud répond que la Poste n'a pas fait d'hypothèse pour proposer une solution de remplacement, l'idée étant simplement de consulter les communes concernées. Il déclare, quoi qu'il en soit, que la poste ne pourra pas non plus être relogée au sein de la mairie qui se trouve dans la partie historique de Compesières.

Il ajoute que la Poste a envoyé un courrier en juin aux communes concernées indiquant qu'une analyse était en cours, un courrier qui a entraîné une réponse de la mairie qui a indiqué qu'elle s'opposerait à cette fermeture. La poste a toujours été à Croix-de-Rozon où se trouve la plus grande densité de population. Il remarque d'ailleurs que c'est à Croix-de-Rozon que sont prévus les projets de développement, en l'occurrence 350 logements.

Il estime en outre que les deux tiers de la population de la commune habitent Croix-de-Rozon.

2. Audition de MM. Jean-Daniel Florey, Responsable Région Lac Léman Ouest pour Réseau postal, Sébastien La Roche, Collaborateur spécialiste pour la Communication et M. Stefano De Martin, Responsable région Lausanne-Valais pour RéseauPostal

Le Président accueille la délégation de la Poste.

M. De Martin annonce que la présentation qui va être faite est celle qui a été proposée à la commune de Bardonnex (voir annexe).

Il déclare que la Poste appartient au quotidien des suisses, raison pour laquelle les changements suscitent des émotions. Le quotidien change en

l'occurrence rapidement notamment en raison des méthodes de communication. La Poste s'adapte aux besoins des clients aussi ; il se demande ce que serait un service public qui ne serait plus en adéquation avec les besoins de la population. La vieille dame la Poste a 150 ans et elle se souvient que lorsque les cars sont venus remplacer les diligences, les réactions n'avaient pas été tendres.

Il signale alors que la Poste a enregistré des diminutions de 65% pour les lettres, de 46% pour les colis et de 40% pour les versements. La direction générale de la Poste a communiqué l'année passée sa stratégie développée au cours de ces prochaines années :

- le nombre de points d'accès pour les clients va être augmenté à terme, mais sous une autre forme.
- l'objectif est de maintenir 800 à 900 filiales traditionnelles et de développer les filiales en partenariat.
- les « points services » qui sont des automates à colis pouvant être utilisés constamment.

M. Jean-Daniel Florey évoque alors l'offre de la Poste à Croix-de-Rozon dont les heures d'ouverture sont traditionnelles et dont la distribution a déjà été déplacée à Lancy. La tendance de cet office suit la tendance générale mesurée en Suisse avec une diminution au cours de ces six dernières années de :

- -17% pour les versements
- -29% pour les retraits
- -25% pour les lettres
- -23% pour les colis

Il est donc question d'évoluer d'un système vers un autre, notamment en recourant à **un partenaire**. L'avantage de ce projet serait de créer une synergie et de répondre aux besoins des citoyens tout en proposant un apport financier pour le partenaire.

Cette formule est expérimentée et permet de recevoir et d'envoyer des lettres ainsi que des colis, et d'acheter des timbres. Les retraits sont possibles à hauteur de 500.- et les paiements uniquement par carte bancaire postale.

La seconde solution est **le service postal à domicile**, le client mettant une plaquette sur sa boîte pour aviser le facteur que ses services sont nécessaires. Cette solution est idéale pour les lieux isolés. La Poste fait l'effort de venir chez le client où les transactions sont réalisées.

A Croix-de-Rozon, l'idée serait de trouver **un partenaire**, mais il déclare que la démarche doit débiter par une discussion avec la commune.

La commune de Bardonnex compte cinq hameaux, il en est bien conscient. Ainsi, une solution mixte entre les deux alternatives pourrait être envisageable.

M. Jean-Daniel Florey ajoute que la meilleure formule, quoi qu'il en soit, devra être définie avec la commune.

Une fois les discussions avec la commune entamées, il est possible de donner des informations aux médias et aux communes environnantes puis d'arrêter une solution concertée avec la commune. Une attestation de dialogue sera alors contresignée par la commune avant qu'une communication ne soit donnée à la population. Une formation est alors donnée au partenaire afin de garantir le meilleur service possible.

Questions-réponses :

– ***Comment la Poste entend-elle répondre aux personnes qui ne peuvent pas s'adapter aux changements technologiques ?***

M. Jean-Daniel Florey répond que les 96 lettres qui ont été déposées aujourd'hui doivent pouvoir l'être demain. Les personnes âgées peuvent s'inscrire pour le service à domicile lorsqu'elles ont un besoin impliquant de l'argent liquide.

M. De Martin ajoute que la Poste est consciente de cet aspect. Des solutions de remplacement sont mises en place pour ces personnes. Cela étant, il rappelle que les seniors sont capables d'évolution. Il comprend qu'une pétition ait été déposée puisqu'il n'y a pas eu d'informations jusqu'à présent. Il tient à assurer que les besoins seront garantis en mentionnant que le service sera sans doute meilleur que préalablement.

M. De Martin déclare que de nombreux témoignages attestent que de nombreux commerces auraient aujourd'hui disparu sans la synergie mise en place par la Poste. Il ajoute qu'un magasin réunit plusieurs services et développe précisément ce lien social. Une enquête de satisfaction lancée début 2017 le démontre positivement.

– ***Qu'en est-il de Bardonnex ?***

– ***Serait-il possible d'intégrer un local postal dans le bâtiment administratif ?***

– ***En cas de partenariat avec un commerce, peut-on exiger la confidentialité ?***

Une première rencontre a eu lieu avec la mairie le 2 novembre 2017. La localisation du local ne pourra pas être envisageable à Bardonnex en raison de

la nature patrimoniale du bâtiment de l'administration. Le partenaire idéal est le plus souvent un commerce. Un mixte des deux services pourrait être envisagé sur la commune de Bardonnex comme c'est déjà le cas à Arzier.

Les partenaires doivent se soumettre au secret de fonction et respecter la confidentialité. Il ajoute que les actes de poursuite sont, quant à eux, rapportés dans les offices de poste les plus proches au vu de la nature de la démarche et de sa complexité.

M. De Martin précise que les actes de poursuite ne sont évidemment pas transmis aux partenaires.

– ***Un service à domicile est envisagé dans la campagne alors que la livraison des colis dans les étages des immeubles a été supprimée. Qu'en est-il des horaires des postiers ?***

M. Jean-Daniel Florey répond que les variations ne pèsent pas beaucoup car l'amplitude relève surtout du volume de courrier et non du temps de parcours.

– ***Est-ce que les syndicats satisfaits, le sont simplement parce que le partenariat a permis de sauver un commerce de détails dans son village ?***

– ***Que devient le personnel travaillant dans une poste qui ferme ses portes ?***

M. De Martin déclare que des partenariats avec la Poste permettent en effet de sauver des commerces. Il ajoute que les personnes âgées ont souvent beaucoup d'appréhension mais une fois rassurées, ces personnes remarquent très fréquemment les avantages.

La plupart des partenaires sont des épiceries, parfois des offices du tourisme. Il y a 80 services à domicile dans le canton du Valais. Une formation est donnée sur deux à trois jours aux partenaires. Ensuite un collaborateur reste la première semaine de la mise en place afin de donner des explications aux clients et d'aider le partenaire. Quant à l'indemnisation, il mentionne qu'elle est constituée non seulement d'une rémunération fixe, mais également par le chiffre d'affaire et en fonction de la qualité du service.

M. Jean-Daniel Florey répond que les personnes qui ont 55 ans et plus ont une garantie d'emploi. Il remarque en l'occurrence que deux des collaborateurs de la Poste de Bardonnex sont dans ce cas de figure, la troisième pouvant obtenir une situation à la Poste de Veyrier.

Il ne peut y avoir qu'une solution par village mais plusieurs solutions sur l'ensemble de la commune politique. Il précise que sinon, le partenaire serait mis en concurrence, cas échéant.

- ***Quelle est la manière de procéder de la Poste lorsqu'une commune refuse d'entrer en matière sur la fermeture d'un office de poste ?***

M. Jean-Daniel Florey répond que la Poste notifie sa position à la commune qui peut ensuite faire opposition à la PostCom (Commission fédérale de la poste), qui statue.

M. De Martin répond que la Poste tient toujours compte des recommandations de la Commission alors qu'elle pourrait mettre en place une solution d'une manière ou d'une autre.

- ***Le système d'une poste itinérante a-t-il été envisagé ?***

M. De Martin informe que cette solution a été tentée aux Grisons mais il remarque que le client doit être là à des heures fixes. Il ajoute que c'est une solution qui a effectivement été abandonnée.

- ***On a entendu que des partenaires souhaitaient abandonner ce système en raison d'un manque de rentabilité ?***

M. De Martin déclare que la solution de l'agence postale chez un partenaire est la solution d'avenir pour la Poste. Il ajoute que l'indemnisation des partenaires est correcte et attractive, et il mentionne qu'il est toujours possible de trouver un partenaire mécontent. Il précise que la personne qui est passée dans une émission télévisée en se plaignant n'a toujours pas cassé son contrat avec la Poste.

Quant à l'indice de satisfaction, M. Jean-Daniel Florey explique que la qualité de la distribution est mesurée grâce à des envois tests surveillés par des tiers. Des enquêtes de satisfaction sont menées auprès des destinataires et il observe que les résultats oscillent entre 90 et 95%. Il précise toutefois que l'indice de satisfaction est moindre dans une ville qu'à la campagne.

3. Audition de M. Alain Walder, maire, M^{me} Béatrice Guex-Crosier, adjointe et M. Conrad Creffield, adjoint de la mairie de Bardonnex

M. Walder prend la parole et remercie la Commission pour cette audition en mentionnant que la pétition dont il est question a réuni de nombreuses signatures. Il explique alors que la commune a reçu l'annonce, au mois de juin, de la potentielle fermeture de la poste de Croix-de-Rozon. Il mentionne avoir répondu à la Poste que la configuration de la commune avec ses hameaux ne permettait guère de renvoyer la population sur d'autres postes. Il ajoute que la Poste a rétorqué que cette alternative était à l'étude.

Il remarque que la pétition a ensuite été déposée, notamment devant l'ACG et la Confédération. Il précise avoir reçu une réponse de la Confédération qui indiquait que la commune pourrait faire recours devant la Commission de la Poste au besoin.

Il observe par ailleurs que les représentants de la Poste sont venus exposer la situation à la commune avec un Powerpoint qui indiquait sur la fin de l'exposé que si la commune refusait d'entrer en matière, la solution prise par la Poste serait une seule distribution à domicile. Or, il rappelle que cette solution est très problématique pour les personnes qui travaillent.

Il déclare, cela étant, que la séance a été paisible, mais il mentionne que la commune n'a pas pu obtenir de précisions sur les résultats de la poste de Croix-de-Rozon. Cela étant, il déclare qu'il est particulièrement discutable qu'une entreprise - en l'occurrence une régie fédérale - qui fait des bénéfices reporte ses charges sur les communes.

Il remarque alors que la commune a décidé de temporiser la situation mais il mentionne que la Poste a tout de même demandé de pouvoir approcher des commerces au sein de la commune. Et il explique que la commune a répondu à la Poste en lui demandant d'attendre. Il signale à cet égard que la commune a une épicerie et deux stations-services et il remarque qu'une agence postale est, quoi qu'il en soit, préférable à un désert postal. Cela étant, il déclare que demander aux citoyens de se rendre dans les postes les plus proches n'est pas évident compte tenu des distances.

Il signale ensuite que la Poste semble faire ses affaires avec les paquets sur ses centres de distribution principaux sans reporter les bénéfices sur les petites postes.

M. Creffield déclare alors qu'il est nécessaire de savoir ce qu'est la Poste et quelle doit être la nature de son service. Il ajoute que les représentants de la Poste ont bien fait comprendre que leur patron était le Conseil fédéral. Il pense qu'il serait préférable que la Poste explique clairement sa position.

Questions-réponses :

- ***Votre interlocuteur unique et officiel est la Commission fédérale de la Poste ?***
- ***Entre le statu quo, l'agence postale partenaire ou le service postal à domicile, la commune a-t-elle déterminé son choix ?***

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une commission fédérale dans laquelle siègent des députés, des membres des syndicats et des représentants de la Poste.

Cette commission est issue des interventions au sein du Conseil national qui ont abouti à la création de cette commission. Elle restera l'ultime chance de recours dans les 30 jours contre une décision de la Poste. Cette commission est l'interlocuteur officiel des communes touchées par une restructuration.

Il explique ensuite que la commune souhaite simplement maintenir l'office postal actuel.

Le maire craint que si sa commune devait indiquer préférer **une agence postale** au **service à domicile**, la Poste s'en servirait comme caution pour imposer ce choix. Or, il déclare que la commune ne souhaite pas cautionner cette décision. Il indique en outre que la commune ne sait pas quels éléments mettre en avant si un recours devait être déposé devant la Commission puisqu'elle n'a eu aucun chiffre. Il ajoute que les employés de la Poste qui sont concernés ne sont pas forcément du même avis que les pétitionnaires puisque leur emploi n'est pas remis en question. Il convient que la société s'est transformée avec Internet, mais il répète que fermer cette poste créerait une situation problématique pour ses administrés les plus âgés, comme pour ceux qui ont de problèmes de mobilité.

M. Walder pense toutefois que l'épicerie pourrait accepter une telle alternative de partenariat. Il ne voit aucune autre solution de commerce disponible sur la commune.

- ***Est-ce que vous connaissez les conditions offertes au commerce qui s'engage en partenaire postal ?***
- ***Quelles seraient les charges pour le partenaire ?***

M. Creffield déclare que le petit commerce qui endosserait le rôle d'agence postale toucherait 28'000.- par année et devrait engager un employé et trouver des espaces pour cette activité. Il mentionne que ce montant n'est donc guère intéressant. Il précise que 28'000.- représente plutôt le haut d'une fourchette variable.

La lettre de la Poste datée du 20 juin indique bien que certaines filiales sont à l'étude jusqu'à 2020. Par ailleurs, M. Creffield fait remarquer que certains

des chiffres évoqués peuvent être biaisés puisqu'influencés par la Poste. Il évoque ainsi les cases postales dont le coût est monté à 250.- par année et il remarque que ce montant n'est pas raisonnable pour les petites associations. Il n'est par exemple pas possible d'utiliser la carte Maestro pour toutes les opérations, ce qui provoque une baisse substantielle du volume d'affaires.

– ***Est-ce que la Poste a également proposé un montant à la commune dans la perspective d'installer une agence postale à la mairie ?***

M. Walder répond que la Poste propose en effet un montant pour une solution de ce type, mais il remarque que la mairie est difficilement accessible. Il rappelle en outre que la commune aurait évidemment des charges à supporter dans cette hypothèse. Il signale par ailleurs que la Poste n'a pas tenu compte des distances à parcourir depuis chaque hameau et n'a considéré que le parcours depuis la poste de Croix-de-Rozon.

M. Walder ajoute qu'en cas d'utilisation de locaux communaux, il serait nécessaire d'utiliser des espaces et d'engager du personnel. Il rappelle en outre que la mairie n'est pas facile d'accès, mais il mentionne que ce pourrait être une solution si aucune autre alternative ne parvient à se dégager. Il évoque alors différents articles sur des agences postales en remarquant que la seule expérience positive qu'il a pu relever provient d'une étude financée par la Poste.

– ***La commune de Bardonnex pourrait-elle s'organiser avec l'ACG pour résister à la disparition des offices postaux ?***

M. Walder informe que l'ACG ne veut pas entrer en matière, mais il pense qu'il serait possible en effet de réfléchir à une organisation commune entre différents villages. Il pense que la Poste joue sur le fait que certaines communes acceptent les solutions proposées. Il répète que Bardonnex ne veut pas financer une agence postale à une société qui est bénéficiaire.

– ***Qu'est-ce que la commune aurait à perdre avec une agence postale installée dans un commerce ?***

Monsieur le Maire avertit que le jour où l'épicerie fermera ses portes, la commune en sera réduite au service à domicile. La commune perdra dès lors les prestations actuelles.

M^{me} Guex-Crosier ajoute que les prestations de l'agence postale ne seront d'ailleurs pas les mêmes, ce d'autant plus que l'épicerie n'est pas ouverte le

samedi matin. Elle mentionne en outre que permettre à une poste d'ouvrir à 7h30 permettrait d'améliorer les chiffres.

M. Walder se demande pourquoi la Poste n'ouvre pas ses agences certains jours seulement en concentrant son personnel. Il pense qu'il y aurait là une source d'économie potentielle.

Un commissaire (PDC) observe que l'agence postale installée dans une épicerie est la moins mauvaise des solutions.

- *Les récents déclassements décidés sur le territoire de Bardonnex, prévoyant des logements avec des surfaces d'activités, ne sont-ils pas des arguments à même de convaincre la Poste d'appliquer le concept du développement durable ?*

M. Walder précise que des activités pourront sans doute être intéressantes sur une partie du territoire communal mais il mentionne que cette zone est excentrée. Il rappelle alors que la commune est collée à la frontière et à Collonges-sous-Salève qui a de nombreux commerces. Les habitants se déplacent donc volontiers à Collonges-sous-Salève et il mentionne que l'épicerie a passablement de peine à fonctionner. Elle souffre des effets de la concurrence induite par le tourisme d'achat.

- *Les habitants de la commune se sont-ils manifestés à l'annonce de la possible disparition de l'office postal de Croix-De-Rozon ?*

Le maire indique qu'il y a eu un certain nombre d'appels. Il ajoute que la population interpelle de temps à autre la mairie pour savoir ce qu'il en est de la situation. La signature de cette pétition concentre tous les espoirs des habitants de Bardonnex.

4. Prises de position et vote final

Un député socialiste déclare ensuite que cette commune est éparpillée sur cinq sites et n'est pas desservie correctement par les transports publics. Il ajoute que pour ces différentes raisons, il estime qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'État. Il rappelle d'ailleurs que le Président du Conseil d'État a indiqué qu'il ne cautionnerait aucune fermeture de poste.

Pour le groupe PLR, un député remarque que la commune ne veut pas accompagner le changement qui serait, selon M. Walder, une caution à ce changement. Mais il mentionne qu'il est évident que la Poste a pris sa décision.

Il ne voit pas dès lors ce que la Commission ou le Conseil d'État pourraient faire pour aider cette commune. Cela étant, il remarque que son parti ne s'opposera pas au renvoi de cette pétition au Conseil d'État.

Un député MCG rappelle que M. Barthassat, fidèle à ses origines, interviendra en faveur de Bardonnex, dans le même esprit déclaré par le Conseil d'État au travers de son rapport M-2379-A. Il pense en outre que certains arguments comme le développement durable peuvent être mis en avant par la mairie pour envisager le maintien d'un office postal sur la commune. Son groupe votera le renvoi au Conseil d'État.

Le groupe PDC soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil d'État.

Un député UDC déclare soutenir la Poste. Il ne croit pas qu'il soit possible de s'opposer à ce qui lui paraît être couru d'avance. Il observe par ailleurs que l'agence postale au sein de l'épicerie de son village d'Aire-la-Ville fonctionne bien. Il propose donc le dépôt de cette pétition.

Le représentant des Verts déclare que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'État.

Le Président (UDC) mentionne qu'il renverra également cette pétition au Conseil d'État afin de faire face à cette tendance au profit à tout-va.

EAG qui tient au maintien d'un service public de qualité votera également le renvoi de la pétition au Conseil d'État.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 2017 au Conseil d'État :

En faveur : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG, 1 UDC)

Non : 1 (1 UDC)

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté.

Mesdames et Messieurs les Députés, la commission presque unanime vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin qu'il mette toute son énergie **pour le maintien d'un véritable office postal dans la commune de Bardonnex** comme le souhaitent également les autorités communales.

Pétition (2017-A)

pour le maintien d'un véritable office postal pour la commune de Bardonnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

En soutien aux démarches entreprises par le maire et ses adjoints pour le maintien d'un véritable office postal sur la commune de Bardonnex, nous demandons le maintien de l'office postal de Croix-de-Rozon afin de permettre aux communiens un accès aux services postaux indispensables. De plus, la commune de Bardonnex a de nombreux projets qui vont densifier la population dont celle de Croix-de-Rozon avec plus de 350 nouveaux logements.

De même, dans un développement harmonieux et durable, un office postal permet un service de proximité qui renforce les liens sociaux et en accord avec un développement durable et fiable.

Les personnes soussignées demandent en conséquence au Grand Conseil genevois de prendre toutes les mesures nécessaires pour **exiger le maintien d'un office postal au sein de la commune de Bardonnex et de faire respecter le mandat de la poste qui est de garantir un service sur l'ensemble du territoire, accessible à tous et de bonne qualité.**

PAS TOUCHE A NOTRE POSTE, RÉAGISSONS ET MOBILISONS-NOUS !

N.B. 4 signatures²

Groupe de soutien au maintien de la
poste de Croix-de-Rozon
p.a. M. Olivier Baud
14, route du Prieur – 1257 Landecy

² Une pétition identique adressée indistinctement aux autorités communales, cantonales et fédérales a recueilli 1098 signatures.



Compesières, le 6 juillet 2017

N. réf.: AW/mc

Poste CH SA
Réseau et vente
M. Thomas Baur
Case postale
3030 Berne

Concerne : votre information préalable – le réseau postal de demain dans la commune de Bardonnex

Monsieur,

La commune de Bardonnex accuse bonne réception de votre courrier du 20 juin 2017.

C'est avec surprise que nous avons lu votre information préalable intitulée : « Le réseau postal de demain dans la commune de Bardonnex ».

En fait, il s'agit plutôt d'une annonce du futur désert postal que vous proposez à la commune en précisant qu'une évaluation de la filiale située à Croix-de-Rozon sera faite.

Sans plus de précision, nous vous informons d'ores et déjà que nous nous opposerons à cette fermeture. Conformément à l'article 34 de l'ordonnance sur la poste (OPO), vous avez l'obligation de nous consulter avant de fermer ou de transférer l'office de Croix-de-Rozon et trouver un accord avec nous pour que le canton cautionne votre décision.

Notre opposition tient au fait que cette filiale est très demandée par notre population, mais également par de nombreux habitants de France voisine, plus particulièrement les habitants de Collonges-sous-Salève.

La filiale de Croix-de-Rozon est également le seul point de retraits d'argent dans un large périmètre.

Nous précisons également que des projets de construction de plus de 350 logements sont en cours à Croix-de-Rozon, ce qui renforce encore l'importance du maintien d'une filiale en ce lieu.

Dans vos propositions alternatives, il y a principalement la solution d'ouvrir une agence postale dans les mairies. Sachez cependant que notre mairie n'est pas accessible pour les personnes en mobilité réduite.

Vous prétendez que les communes sont très contentes, mais la plupart d'entre elles ont été dans l'obligation d'engager du personnel, ce qui n'est autre qu'un report de charges. Nous ne pourrions et ne voudrions pas assumer ces frais.

Par rapport à l'accès à d'autres filiales, nous précisons que la desserte de transport collectif ne permet pas de rejoindre un autre office dans un temps acceptable, voire purement et simplement qu'il n'y a pas de connexion. Un habitant de Landecy ou de Croix-de-Rozon ne peut pas se rendre en transport collectif à Plan-les-Ouates.

C'est pourquoi une filiale est indispensable sur la commune de Bardonnex afin de permettre de préserver un service public de qualité et des prestations de haut niveau.

En espérant que vous comprendrez notre position, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commune de Bardonnex



Alain Walder, maire








Béatrice Guex-Crosier, adjointe



Conrad Creffield, adjoint

Le réseau postal 2020 dans le canton de Genève

Canton.	Formats		Points service			Total
	Filiales en exploitation propre ou en partenariat	Service à domicile	Points clients commerciaux	Points de dépôt et de retrait	Automates My Post 24	
GE						
2020	62	10	1-3	20-25	8-12	101-112
2017	65*	10	1	16	4	96

*47 filiales traditionnelles, 16 filiales en partenariat, 2 filiales en partenariat en cours de mise en œuvre

NPA	Localité	Commune	Point d'accès
1288	Aire-la-Ville	Aire-la-Ville	Filiale en partenariat
1247	Anières	Anières	Filiale à examiner 1
1237	Avully	Avully	Filiale à examiner 2
1285	Athenaz (Avusy)	Avusy	Filiale en partenariat
1257	La Croix-de-Rozon	Bardonnex	Filiale à examiner 3
1293	Bellevue	Bellevue	Filiale à examiner 4
1233	Bernex	Bernex	Filiale garantie jusqu'en 2020 4 1
1227	Carouge GE	Carouge (GE)	Filiale garantie jusqu'en 2020 2
1227	Carouge CC La Praille My Post 24	Carouge (GE)	Automate à colis
1227	Carouge Station-service Shell Acacias	Carouge (GE)	PickPost
1227	Carouge CC Sâsec	Carouge (GE)	PickPost
1236	Cartigny	Cartigny	Filiale en partenariat
1298	Céligny	Céligny	Service à domicile
1284	Chancy	Chancy	Service à domicile
1224	Chêne-Bougeries	Chêne-Bougeries	Filiale à examiner 5
1231	Conches	Chêne-Bougeries	Filiale en partenariat
1225	Chêne-Bourg	Chêne-Bourg	Filiale garantie jusqu'en 2020 3
1244	Choulex	Choulex	Service à domicile
1239	Collex	Collex-Bossy	Filiale en partenariat
1222	Vésenaz	Collonge-Bellerive	Filiale garantie jusqu'en 2020 4
1245	Collonge-Bellerive	Collonge-Bellerive	Filiale en partenariat
1223	Cologny	Cologny	Filiale garantie jusqu'en 2020 5
1232	Confignon	Confignon	Filiale en partenariat
1232	Confignon Cressy	Confignon	Filiale en partenariat
1246	Corsier GE	Corsier (GE)	Filiale en partenariat
1283	La Plaine	Dardagny	Service à domicile
1283	Dardagny	Dardagny	Service à domicile
1200	Genève 1 Mont-Blanc	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020 6
1200	Genève 12 Champel	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020 7
1200	Genève 13 Les Charmilles	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020 8
1200	Genève 19 Petit-Saconnex	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020 9
1200	Genève 20 CIC	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020 10

1200	Genève 28 Balexert	Vernier	Filiale garantie jusqu'en 2020	11
1219	Le Lignon	Vernier	Filiale garantie jusqu'en 2020	12
1214	Vernier	Vernier	Filiale garantie jusqu'en 2020	13
1219	Châtelaine	Vernier	Filiale à examiner	
1214	Vernier Blandonnet My Post 24	Vernier	Automate à colis	
1219	Aire	Vernier	Filiale en partenariat	
1290	Versoix	Versoix	Filiale garantie jusqu'en 2020	14
1290	Versoix Route Suisse 5àsec	Versoix	PickPost	
1234	Vessy	Veyrier	Filiale garantie jusqu'en 2020	15
1255	Veyrier	Veyrier	Filiale à examiner	6

Dans les cas où la décision de transformer un office a été prise, c'est le nouveau format qui est pris en compte.

Les filiales ci-dessous se trouvent à l'intérieur d'organisations internationales et sont accessibles uniquement au personnel de ces organisations.

1211	Genève 10 Nations Unies	Genève	Filiale garantie jusqu'en 2020
1211	Genève 23 CERN	Meyrin	Filiale garantie jusqu'en 2020
1211	Genève 27 OMS	Pregny-Chambésy	Filiale à examiner 7
1211	Genève 22 BIT	Genève	Filiale à examiner 8

8 filiales à examiner + processus déjà commencé par
Tromex et Mulard-Petit-Lange.
15 filiales encore garantie jusqu'en 2020 ... et
après



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Groupe de soutien au maintien de la
Poste de Croix-de-Rozon
p.a. Monsieur Olivier Baud
Rue du Prieur 14
1257 Landecy

Carouge, le 17 octobre 2017

Concerne : pétition pour le maintien de l'office postal à Croix-de-Rozon

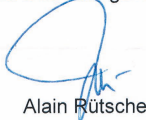
Monsieur,

Votre courrier du 9 octobre 2017 nous remettant copie des 1098 signatures récoltées pour s'opposer à la fermeture de la Poste de Croix-de-Rozon nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Nous prenons acte de ces démarches, qui s'ajoutent à celles déjà entreprises par d'autres communes notamment.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général



Alain Rüttsche

Bien à vous,

Le Président



Thierry Apothéoz



Poste CH SA
RéseauPostal
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Bern

Tél. 058 386 67 04
www.poste.ch

PN, Wankdorfallee 4, Case postale, 3030 Bern

Groupe de soutien au maintien de l'office de
la poste de Croix-de-Rozon
P.a. M. Olivier Baud
14 route du Prieur
1257 Landecy

Date 19 octobre 2017

Votre lettre du 9 octobre 2017

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 9 octobre dernier nous est bien parvenue et nous vous en remercions. En tant que responsable de l'unité d'entreprise RéseauPostal et conformément à la demande de Mme Susanne Ruoff, directrice du groupe, c'est à moi qu'il revient de vous répondre.

Nous apprécions votre engagement et celui des signataires en faveur de la filiale de la Croix-de-Rozon ; votre attachement témoigne de la qualité de nos prestations. Soyez sûrs que nous sommes également conscients du fort impact émotionnel, voire de l'incompréhension, que les changements au sein de la desserte postale peuvent susciter auprès d'une partie de la population. C'est pourquoi je tiens à évoquer ici quelques éléments.

Comme nous l'avons communiqué le 21 juin dernier pour la république et le canton de Genève, un certain nombre de filiales traditionnelles (offices de poste) sont ou seront évaluées en vue d'être remplacées par une solution alternative, telle par exemple la filiale en partenariat (agence postale). Nous entendons, avec ledit développement du réseau postal, centrer notre stratégie sur les services proposés à la population. C'est précisément la diversification de nos points d'accès qui nous permet d'être présents pour notre clientèle, qu'elle soit privée ou commerciale, là où elle se trouve. Nous pouvons ainsi maintenir un service postal universel de qualité sur l'ensemble du territoire.

L'analyse du dossier de la filiale de la Croix-de-Rozon prévue d'ici 2020 donnera lieu à une discussion avec le Conseil municipal que nous associerons à nos réflexions dans le but de trouver une solution consensuelle. La solution retenue devra intégrer au mieux les attentes des deux parties, tout en sachant que la décision finale appartient à la Poste.

En vous assurant qu'une desserte postale de qualité sera maintenue dans tous les cas de figure dans votre localité, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Poste CH SA

Thomas Baur
Membre de la direction du groupe, responsable RéseauPostal



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de la poste PostCom

Secrétariat

ANNEXE 5

CH-3003 Berne, PostCom /nom

Courrier A

Monsieur
Olivier Baud
14 Route du Prieur
1257 Landecy

Berne, le 10 octobre 2017

Pétition concernant l'office de poste de La Croix-de-Rozon

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance du 9 octobre 2017 ainsi que des signatures des citoyens qui ont retenu toute notre attention.

Nous vous rendons attentif au fait que selon la procédure, en cas de fermeture ou de transfert d'un office de poste ou d'une agence postale, seules les autorités des communes concernées peuvent saisir la Commission fédérale de la poste PostCom, dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste (Article 34, alinéa 3, de l'Ordonnance sur la poste).

Par conséquent, nous vous invitons à vous adresser à la commune de Bardonnex pour toute demande et information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commission fédérale de la poste PostCom

Michel Noguét
Responsable du secrétariat

Commission fédérale de la poste PostCom
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 50 94 Fax +41 58 462 50 76
info@postcom.admin.ch
www.postcom.admin.ch

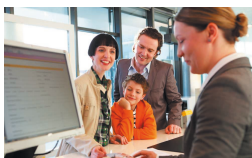
LA POSTE À LA CROIX-DE- ROZON

DE NOUVEAUX MODÈLES
DANS UN QUOTIDIEN
EN MUTATION

7 NOVEMBRE 2017

LA POSTE 

QUI SOMMES-NOUS?



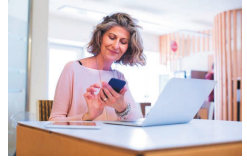
Poste CH SA

Jean-Daniel Florey, Responsable de Région Lac Léman Ouest

Stéphane De Martin, Responsable de Région Lausanne – Valais

Sébastien La Roche, Spécialiste Communication

Retirer des envois
en déplacement



Affranchir avec
le téléphone
mobile



Payer sans
contact

Page 3

Nous développons en
permanence notre offre.

La Poste évolue en fonction des besoins depuis toujours.

LES BESOINS ÉVOLUENT

QUELQUES CHIFFRES (POUR TOUTE LA SUISSE, ÉTAT 2016)



65% de lettres en moins

46% de colis en moins

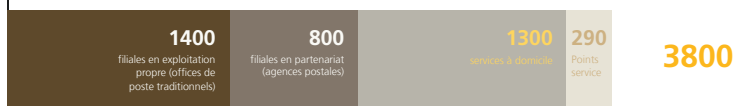
40% de versements en moins

aux guichets postaux au cours des 16 dernières années

LE RÉSEAU POSTAL DU FUTUR

DAVANTAGE DE POINTS D'ACCÈS D'ICI 2020

2016: 3800 points d'accès



2020: 4000 points d'accès



L'OFFRE DE LA POSTE À LA CROIX-DE-ROZON

FILIALE DE LA CROIX-DE-ROZON

SITUATION INITIALE

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi	8h00 – 12h00 15h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 11h00
Dimanche	Fermé

La distribution s'effectue à partir de
Grand-Lancy 1 (lettres et colis).

Page 9

LA POSTE À LA CROIX-DE-ROZON

UN COUP D'OEIL SUR LES FAITS ET CHIFFRES (2010-2016)

L'utilisation de l'office de poste de La Croix-de-Rozon est faible, en particulier par les clients privés.
La rentabilité est clairement négative.

Le réseau de points d'accès dans la région est dense.

Conclusion: une nouvelle solution pour la Poste à La Croix-de-Rozon.

Utilisation	Ø des volumes par jour (2016)	Evolution de 2010 à 2016
Titres de versement	164	-17%
Retraits d'envois	27	-29%
Lettres (dont clients privés)	96 (45)	-25%
Colis (dont clients privés)	13 (6)	-23%

Page 10

LA POSTE À LA CROIX-DE-ROZON DEUX MODÈLES

FILIALE EN PARTENARIAT MODÈLE 1

Nous accueillons les clients avec un partenaire connu, en plein cœur du quotidien: dans un magasin de quartier, un office de tourisme ou une pharmacie par exemple.



FILIALE EN PARTENARIAT

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le partenaire et la Poste partagent les mêmes locaux et exploitent les synergies.
- La Poste organise l'offre de façon pratique, transparente et conviviale.
- La Poste en partenariat existe déjà dans plus de 850 sites.
- Les heures d'ouverture sont généralement plus longues, parfois sans interruption à midi.
- Avantages pour le partenaire: une charge de travail moindre pour une plus-value, une gestion simple, une présence renforcée de la Poste et du partenaire et un signal positif adressé à la population.

Page 13

FILIALE EN PARTENARIAT

L'OFFRE EN DÉTAIL



Lettres et colis

Envoi

- Lettres et colis Suisse et étranger
- Recommandés Suisse et étranger
- Express pour la Suisse
- Vente de timbres-poste

Réception

- Retrait d'envois manqués
- La deuxième distribution des envois manqués est gratuite



Trafic des paiements

Versements (sans espèces)

- Versements en Suisse en CHF
- Avec la PostFinance Card et les cartes Maestro ou V PAY

Retraits d'argent

- Avec la PostFinance Card, jusqu'à CHF 500.– maximum

Page 14

SERVICE À DOMICILE MODÈLE 2



Les clients n'ont plus besoin de se rendre au guichet, et sont servis sur le pas de la porte pendant la tournée de distribution.

Un écriteau sur la boîte aux lettres signale au facteur qu'un client souhaite effectuer une opération postale.

Page 15

SERVICE À DOMICILE CE QU'IL FAUT SAVOIR

- L'offre habituelle concernant les lettres et les colis ainsi que les versements comptant est désormais proposée en toute commodité, sur le pas de la porte.
- Permet d'atteindre les clients même dans des régions isolées.
- Va littéralement à la rencontre des personnes moins mobiles.
- Sur demande, les envois manqués sont apportés une deuxième fois gratuitement.
- Des solutions de service à domicile existent d'ores et déjà dans plus de 1300 sites.

Page 16

ESTIMATION ET RECOMMANDATION POUR LA CROIX-DE-ROZON

Pour La Croix-de-Rozon, nous privilégions clairement **la Poste en partenariat (modèle 1), et ce pour les raisons suivantes:**

- Le modèle correspond à la demande.
- Les horaires d'accès à l'offre de la Poste s'améliorent nettement.
- La clientèle bénéficie des avantages supplémentaires offerts par le partenaire.
- Le site du partenaire et l'infrastructure dans la localité sont renforcés.

Si aucune solution de partenariat ne pouvait voir le jour, le service à domicile (modèle 2) serait utilisé.



ETAPES

LE DÉROULEMENT

LES ÉTAPES PRINCIPALES

1

Discussion avec les autorités communales

2

Information des médias et des communes environnantes sur la prise de contact

3

Prise de position de la commune concernant la solution privilégiée, recherche d'une solution de compromis.

Page 19

LE DÉROULEMENT

LES ÉTAPES PRINCIPALES

4

Notre proposition de solution concrète avec une attestation de dialogue à contresigner

5

Communication de la solution et soirée d'information à la population; en parallèle préparation et mise en service du nouveau service.

Page 20

MERCI!

LA POSTE 